

DÉCISION 262 / 2025

PORTANT SIGNATURE AVEC L'UNIVERSITE DE LORRAINE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'AMPHITHEATRE LE MOIGNE POUR LA TENUE DES RENCONTRES NATIONALES DES OBSERVATOIRES TERRIOTORIAUX DU LOGEMENT ETUDIANT.

Nous soussigné, François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du 15 juillet 2020 portant délégations du Conseil au Président,
CONSIDERANT la nécessité pour Metz Métropole de disposer de l'amphithéâtre Le Moigne pour la réunion des observatoires territoriaux du logement étudiant le 11 juin 2025,
CONSIDERANT la nécessité de passer, à cet effet, avec l'Université de Lorraine, une convention de mise à disposition de l'amphithéâtre Le Moigne, situé au sein de la faculté de droit, économie et administration de Metz (île du Saulcy à Metz),

DÉCIDONS :

- De signer avec l'Université de Lorraine une convention de mise à disposition de l'amphithéâtre Le Moigne, situé au sein de la faculté de droit, économie et administration de Metz (île du Saulcy à Metz) pour l'organisation des rencontres nationales des observatoires territoriaux du logement étudiant le 11 juin 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20250526-Decis262-2025-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le 26 MAI 2025

Le Président

François GROSDIDIER
Maire de Metz
Conseiller régional du Grand Est
Membre Honoraire du Parlement